

Le principe de séparation

Par **Booker**, le 15/11/2013 à 12:49

Bonjour à tous, j'ai une dissertation pour les finances publiques sur le principe de séparation.

J'aimerais vote avis sur mon plan,

I – Ordonnateur et comptable public, une division organique et fonctionnelle des rôles.

A- Ordonnateur et comptable publics, centre d'impulsion et centre de contrôle.

B- Une indépendance organique qui participe au renforcement de la régularité.

II- Les responsabilités inhérentes au principe et les ajustements du principe.

A- Le régime de responsabilité de l'ordonnateur, une responsabilité peu effective.

B- Les atténuations au principe de séparation.

Bien à vous.

Par **Booker**, le 15/11/2013 à 13:44

En fait le principe de séparation implique-t-il la responsabilité ou s'arrête-t-il à la séparation des fonctions ?

Les manuels ne sont pas clairs...